

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/3366/173 du 26 novembre 2024 du **Ministre du Travail** accorde l'exploitation d'un ascenseur à Steinfort, 7B, rue de Schwarzenhof.

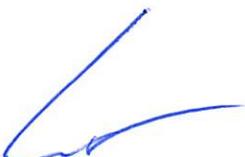
Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins


Sammy Wagner
Bourgmestre




Alex Folscheid
Secrétaire communal

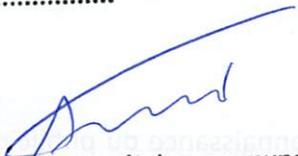
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 11 DEC. 2024

Steinfort, le 11 DEC. 2024


Le bourgmestre




Le secrétaire communal


Alex Fötsch
Secrétaire communal


Sammy Wagner
Bourgmestre